

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (GROUPE SOMELEC)



**PROJET D'ELECTRIFICATION PAR MINI-RESEAUX VERTS EN
MAURITANIE-RIMDIR-BAD**

Financement : BAD

Avis à Manifestation d'intérêt N°01/CMI/2026 pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'élaborer quatre Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour l'électrification rurale de quatre zones couvrant 40 localités de RIMDIR/BAD, ainsi qu'un P3P intégrant le MGP pour l'ensemble des zones d'intervention du projet d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie, tous financements confondus.

Secteur : Energie

Référence de l'accord de financement : DON N° : 5590155000302

N° d'Identification du Projet : P-MR-FF0-002

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet d'Électrification par Mini-Réseaux Verts en Mauritanie-RIMDIR-BAD et a l'intention d'utiliser Une partie des ressources accordées au titre de ce don pour financer le contrat relatif à « **Élaboration de quatre Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour l'électrification rurale de quatre zones couvrant 40 localités de RIMDIR/BAD, ainsi qu'un P3P intégrant le MGP pour l'ensemble des zones d'intervention du projet d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie, tous financements confondus.** ».

2. L'objectif global de cette étude est la réalisation d'une NIES pour chacune des Zones du Projet couvertes par le financement de la BAD.

La zone d'intervention du sous-projet est localisée au niveau des Wilayas du Sud- Est de la Mauritanie à savoir : le Hodh Chargui et le Hodh El Gharbi. Les zones des sous-Projet sont situées dans les moughataa Nema ,Timbedra, Amourj , Djigueni, Koubeni et Touil. Ci-dessous figurent les cartes des mini-réseaux projetés dans le cadre du projet RIMDIR-BAD.

Les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de chaque NIES sont les suivants :

- Identifier et évaluer les conditions initiales sociales et environnementales au niveau de la zone d'influence de chaque sous-projet ;
- Identifier et évaluer les risques et impacts potentiels liés aux travaux et à la mise en œuvre du projet proposé et proposer des recommandations appropriées ;
- Evaluer les sous projets au regard de la conformité avec le CGES et le CPR de RIMDIR BAD tout en tenant compte de la législation environnementale et sociale au niveau national, et faire des recommandations appropriées pour une atténuation et une gestion des impacts néfastes environnementaux et sociaux des sous projets ;
- Evaluer les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, et proposer des mesures de renforcement, si nécessaire.
- Prendre en compte la perception et les préoccupations des populations riveraines des zones des sous-projets en particulier.

Pour ce faire, des descentes sur le terrain de chaque site de sous projet sont obligatoires en vue de faire le travail requis par l'établissement de la situation de référence initiale du sous projet mais également pour s'entretenir avec les acteurs et parties prenantes concernées sur les différents aspects relatifs aux impacts (environnementaux et sociaux) potentiels et à leur mitigation éventuelle (Communautés locales, Communes, DREDD, DRASEF, Inspecteurs Environnements, STD concernés, etc.).

Pour plus des détails sur les objectifs de la mission, se référer aux termes de références ci-dessous annexés.

3. La durée impartie pour la réalisation de cette prestation est de 90 jours ouvrables, hors délais d'approbation, et couvre l'élaboration des NIES ainsi que du P3P et du MGP..

4. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci –dessous :

N°	Critères d'évaluation	Description	Méthode de notation	Points max
1	Expérience générale du Bureau d'Études	Nombre d'années d'expérience générale du bureau	$N1 \geq 20 \text{ ans} \rightarrow 10 \text{ pts}$ $10 \leq N1 < 20 \rightarrow (N1/20) \times 10$ $N1 < 10 \rightarrow 0 \text{ pt}$	10
2	Expérience en EIES / NIES / PGES (tous secteurs)	Nombre de missions EIES, NIES ou PGES réalisées pour des projets de développement	N2 : 2.5 pts par mission plafonné à 10 missions	25

3	Expérience en EIES / NIES/PGES dans le secteur de la production et distribution d'énergie électrique	Missions relatives à l'énergie solaire, thermique, mini-réseaux, lignes MT/BT	N3 : 2,5 pts par mission plafonné à 8 missions	20
4	Expérience spécifique en projets d'électrification rurale	Missions EIES/NIES/PGES liées à l'électrification rurale	N4 : 2,5 pts par mission plafonné à 6 missions	15
5	Expérience confirmée en P3P	Nombre de missions de Plans de Participation des Parties Prenantes (BAD, BM, AFD, UE)	N5 : 1,5 pts par mission plafonné à 5 missions	7,5
6	Expérience confirmée en MGP	Nombre de missions de Mécanismes de Gestion des Plaintes (BAD, BM, AFD, UE)	N6 : 1,5 pts par mission plafonné à 5 missions	7,5
7	Connaissance de la zone du projet	Missions environnementales et sociales réalisées dans le Sud-Est mauritanien	N7 : 2,5 pts par mission plafonné à 6 missions	15
Total maximum				100

5. Le Groupe-SOMELEC invite les bureaux d'études intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

N.B :

- Seules les missions pour lesquelles les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires des dites missions signées par une autorité contractante administrative publique ou parapublique habilitée (avec la page de garde et la page de signature du contrat) seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt
- Pour chaque attestation fournie, veuillez indiquer impérativement les coordonnées d'une personne référente (e-mail et téléphone) aux fins de vérification de l'authenticité du document.

6. Le contrat sera rémunéré au prix forfaitaire.

7. Le consultant sera recruté suivant la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) conformément au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015 », qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

8. Les manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis au **Secrétariat de la Cellule des Marchés du Groupe SOMELEC** ou transmis par voie électronique **au plus tard le 30/03/2026 à 11H00 heures locale GMT**, à l'adresse ci-après:

Cellule des marchés du Groupe SOMELEC

Siège Direction Général 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec@gmail.com ;

Nouakchott (Mauritanie)

9. les manifestations d'intérêts, doivent porter clairement la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt N°01/CMI/2026 pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'élaborer quatre Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour l'électrification rurale de quatre zones couvrant 40 localités de RIMDIR/BAD, ainsi qu'un P3P intégrant le MGP pour l'ensemble des zones d'intervention du projet d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie, tous financements confondus**».

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

SOMELEC

KHROUMBALY LEHBIB